

### *Initiatives parlementaires*

1 042 détenus ou 139 p. 100 du chiffre visé ont complété leur huitième année. En 1988-1989, 1 446 autres détenus ont fait de même, alors que l'objectif avait été fixé à 1 200.

Ainsi, les deux premières années de cette initiative, le SCC a atteint 118 p. 100 de son objectif. La troisième année s'annonce prometteuse, puisque environ 80 p. 100 de l'objectif global avait été atteint à la fin du deuxième trimestre. Il va sans dire que le SCC espère y parvenir.

Pour ce faire, il a affecté 5 millions de dollars à l'éducation de base des adultes en 1987-1988, ce qui représente le double du budget de 2,5 millions de l'année précédente. En 1988-1989, le budget total consacré à la formation de base des adultes s'élevait à quelque 6,4 millions. Je dois souligner que le SCC a maintenu tous les autres programmes éducatifs offerts aux détenus fédéraux, y compris les programmes d'enseignement secondaire, postsecondaire et collégial. Par ailleurs, la formation professionnelle reste une composante cruciale du programme offert, car elle permet aux détenus d'apprendre un métier ou d'acquérir une spécialisation.

Le Service a aussi institué des tests standard obligatoires afin de détecter les illettrés fonctionnels parmi les délinquants et pouvoir ainsi mieux les intégrer à la formation de base des adultes. Depuis le lancement de cette initiative, près de 8 000 détenus ont subi le test à leur arrivée dans le système correctionnel. Jusqu'ici, environ 65 p. 100 se sont classés au-dessous du niveau de la huitième année. Le pourcentage de ceux qui refusent de se soumettre au test est tombé en deux ans, de 16 p. 100 à 8 p. 100. Il est important de parler de «refus» puisque que mon ami a dit que le programme était obligatoire. On est en train de réviser les tests en ce moment pour que le service puisse détecter plus efficacement les illettrés parmi les détenus.

Au cours de 1988-1989, le Service correctionnel a mis sur pied un nouveau système de traitement des données sur l'instruction des détenus, ce qui lui permet de surveiller la réalisation de ses objectifs de plus près. On a ainsi observé, avec l'aide du nouveau système, que le taux national de réussite par rapport au nombre de détenus inscrits a baissé sensiblement, de 2,99 p. 100 en mars 1988 à 2,59 p. 100 en avril 1989.

C'est le signe d'une meilleure gestion des cas et d'une surveillance plus étroite des étudiants qui abandonnent ou échouent. Le service a justement mis en oeuvre un processus pour aider ces étudiants qui éprouvent des difficultés et, en modifiant à leur intention les méthodes

traditionnelles d'enseignement, les inciter à reprendre les études. Le coût par réussite est tombé de 4 650 \$ en 1987-1988 à 4 189 \$ en 1988-1989. C'est encore beaucoup mieux que l'objectif qu'on s'était d'abord fixé de 5 000 \$ par cas.

Le Service correctionnel du Canada applique aujourd'hui des méthodes d'enseignement innovatrices pour aider les détenus à surmonter les difficultés de perception et les problèmes reconnus d'apprentissage. Il a donné de l'expansion aux cours de formation de base aux adultes et continuera d'en améliorer la participation et l'efficacité. Il faudra aussi désormais tenir compte de la participation des détenus au programme lors de la répartition de certaines tâches à l'intérieur de l'établissement. Dans certains cas, l'obtention de privilèges spéciaux est conditionnelle à la participation du détenu au programme.

Des sessions de formation sur les problèmes d'apprentissage ont été offertes au personnel enseignant pour le rendre plus compétent à aider les détenus qui souffrent de ces problèmes. On a fait prendre conscience à tout le personnel de l'importance d'une formation de base afin d'établir dans l'ensemble du Service correctionnel un mouvement général de guerre à l'analphabétisme.

• (1340)

Le Service correctionnel a non seulement fait accréditer les programmes d'éducation de base des adultes, mais aussi adopté une multitude de techniques et de méthodes destinées à faciliter l'apprentissage des adultes, dont l'enseignement en petit groupe ou individuel au besoin, l'enseignement assisté par ordinateur, et le recours à des éducateurs appartenant à la population carcérale de même que le recours plus efficace à des bénévoles de l'extérieur. Mon honorable collègue a parlé du recours aux pairs et aux bénévoles de l'extérieur, de l'intégration de l'alphabetisation aux autres programmes de préparation à la vie active et de suivi. Je lui ferai remarquer que tout cela se fait actuellement. En fait, les bénévoles ont bénéficié de programmes de formation dans certaines régions.

L'éducation de base des adultes fait beaucoup plus qu'enseigner la lecture, l'écriture et le calcul. Elle permet aux délinquants d'acquérir une meilleure opinion d'eux-mêmes et de connaître une croissance personnelle, ce qui les aidera quand ils seront libérés. Comme pour le public en général, cependant, l'éducation des détenus ne se termine pas une fois qu'ils ont atteint le niveau de la huitième année. Au contraire, ceux qui complètent avec succès le programme d'éducation des adultes sont encouragés à poursuivre leurs études.